



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 97015

Texte de la question

M. Philippe Morenvillier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il souhaiterait connaître le bilan pour l'année 2010 du Plan Campus pour la région Lorraine et les quatre départements Lorrains.

Texte de la réponse

Le projet « Campus lorrain » s'inscrit dans le cadre d'un projet global lié à la constitution de l'université de Lorraine. Il se décline au travers de plusieurs volets d'enseignement et de recherche et d'un volet vie étudiante : la création d'un pôle biologie-santé à Nancy sur le plateau de Brabois en regroupant les UFR de pharmacie et d'odontologie, la biologie humaine et le génie biologique-santé ; un pôle sciences-technologie-management à Metz, regroupant l'ensemble des « sciences dures » au technopôle de Metz ; la restructuration du Pôle lorrain de Gestion (ISAM) ; le volet vie étudiante comprend un volet logement sur Nancy et Metz, l'extension d'un restaurant et la réhabilitation d'installations sportives. Le projet campus de l'université de Lorraine représente environ 82 000 m² dont 40 % de constructions neuves, 30 % de réhabilitation et 30 % de locaux libérés à valoriser. Le projet Campus lorrain est porté par le PRES de l'université de Lorraine dont les membres fondateurs sont : l'université Henri-Poincaré Nancy-1, l'université Paul-Verlaine de Metz, l'université Nancy-2 et l'Institut national polytechnique de Lorraine. La contribution de l'État a été fixée à 88 MEUR en octobre 2009. S'y ajoutent les crédits d'ingénierie délégués au PRES qui ont été portés à 2,77 MEUR. L'ensemble des engagements de l'État ont été traduits dans le cadre de la convention d'ingénierie signée le 18 février 2010. Au cours de l'année 2010, les négociations avec les collectivités territoriales (région Lorraine, départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, villes et communauté d'agglomération de Metz et de Nancy) se sont poursuivies sur la base d'une participation globale de 70 MEUR. L'équipe de projet mise en place au niveau de PRES de l'université de Lorraine depuis l'été 2009 a poursuivi, en 2010, les études préliminaires indispensables au montage de chacune des opérations du programme. C'est notamment le cas du schéma directeur d'orientation immobilière et d'aménagement qui fera l'objet d'un rendu dès le début de l'année 2011. La définition des périmètres et des programmes de chacune des opérations tient compte des modes de financement (État ou collectivité locale) et des montages (contrat de partenariat ou maître d'ouvrage public) retenus. Les validations des programmes des premières opérations ainsi que des dépôts des premières évaluations préalables dans le cadre des contrats de partenariat devraient intervenir dans le courant de l'année 2011.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Morenvillier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97015

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13887

Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 2015